

REFERENCES : Dossier numéro

**IMMEUBLE : **

LOTS :

PROPRIETAIRE : A

Nos Réf. :

MUTATION A TITRE ONEREUX

DATE ENVISAGEE POUR LA MUTATION :

QUESTIONNAIRE

ASSOCIATION SYNDICALE

CREANCES LIQUIDES ET EXIGIBLES

Ce vendeur est-il à jour des dernières mises en recouvrement ?

OUI

NON

Si oui, joignez à la présente une attestation mentionnant qu'il n'est dû par le vendeur aucune charge

OUI

NON

Si non, montant des dernières mises en recouvrement impayées à ce jour et dont le règlement entraînera la délivrance de cette attestation

» _____

APPEL DE FONDS A PREVOIR

DATE

MONTANT

Date d'exigibilité et montant

Date d'exigibilité et montant

Date d'exigibilité et montant

PRESIDENT

Date de nomination

» _____

Est-il affilié à une caisse de caution mutuelle (décret 25.03.65) ?

OUI

NON

Laquelle ?

» _____

Dans la négative :

compte bancaire de l'association

» _____

intitulé du C.C.P. de l'association

» _____

REFERENCES :**IMMEUBLE :****LOTS :****PROPRIETAIRE :****Nos Réf. :****MUTATION A TITRE ONEREUX****DATE ENVISAGEE POUR LA MUTATION :****ETAT DELIVRE**

**En vue de l'information des parties indiquant
d'une manière même approximative et sous réserve
de l'apurement des comptes :**

I - LES SOMMES CORRESPONDANT A LA QUOTE-PART DU CEDANT

1°) Dans les charges dont le montant n'est pas encore liquidé ou devenu exigible à l'encontre de l'association :

CAUSE**MONTANT DE LA QUOTE-PART**

2) Dans les charges qui résulteront d'une décision antérieurement prise par l'assemblée générale mais non encore exécutée :

CAUSE**MONTANT DE LA QUOTE-PART****II- LE SOLDE OU LE MONTANT DES VERSEMENTS EFFECTUES PAR LE CEDANT A TITRE D'AVANCES DE TRESORERIE PERMANENTE OU DE PROVISION (Indiquer la nature de la ou des provisions).****CAUSE****MONTANT(S)**

a) Provisions spéciales ou fonds de réserve

b) Autres provision

c) Avances de trésorerie permanente ou fonds de roulement (Ces fonds sont conservés par le Président et doivent faire l'objet d'un remboursement par le cessionnaire au cédant)

REFERENCES :

IMMEUBLE :

LOTS :

PROPRIETAIRE :

Nos Réf. :

MUTATION A TITRE ONEREUX

DATE ENVISAGEE POUR LA MUTATION :

NOTE DE RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

**En vue de la mutation, donnés à titre
purement indicatif et sans engager la responsabilité du président**

I - ASSOCIATION SYNDICALE

Date de la prochaine assemblée générale si elle est fixée :

Existe-t-il des procédures en cours ? OUI NON

Dans l'affirmative, lesquelles ?

L'Association a-t-elle un patrimoine ? OUI NON

Dans l'affirmative, description de ce patrimoine :

Références assurance incendie :

Références assurance-dommages :

Crédit(s) en cours OUI NON

Dans l'affirmative, caractéristiques financières, somme restant due, quote-part du cédant, retard de paiement, non exigibilité ou exigibilité si mutation.....

II - MODIFICATION DES STATUTS DE L'ASSOCIATION SYNDICALE

Date des statuts.....

Déposés au rang des minutes de Maître.....

Ont-ils été modifiés ? OUI NON

Dans l'affirmative à quelle date ?

Nom du notaire dépositaire :

Sur quels points ?

III - REGLEMENT DU LOTISSEMENT

Si le lotissement ou le groupe d'habitation a plus de dix ans, les co-lotis ont-ils demandé le maintien des règles d'urbanisme du lotissement ? OUI NON

Si oui, merci de nous communiquer la copie du règlement du lotissement ou du cahier des charges

IV - CONVENTIONS PARTICULIERES ENTRE VENDEUR ET ACQUEREUR

Au cas où, malgré la substitution de l'acquéreur au vendeur, vis-à-vis de l'Association, vendeur et acquéreur auraient des conventions particulières (remboursements divers, comptes de prorata, répartition de charges exceptionnelles, etc),

le Président acceptera-t-il de donner son concours à l'exécution desdites conventions ?..... OUI NON

Dans l'affirmative, quel serait approximativement le montant de ses honoraires.....

V - AUTRES RENSEIGNEMENTS

SIGNATURE DU PRESIDENT

DATE DE DELIVRANCE

Mention légale d'information pour les formulaires de collecte de données

L'office notarial est responsable des traitements de données de ses clients dont la finalité correspond à l'accomplissement de ses activités notariales, notamment de formalités d'actes. La communication des données est obligatoire pour permettre au notaire d'accomplir ses diligences. Certaines données descriptives et économiques permettent d'alimenter une base de données immobilière, déclarée à la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés, pour assurer la production d'informations d'intérêt général. Les données à caractère personnel recueillies sont traitées dans le strict respect du secret professionnel et ne sont pas transférées à des tiers autres que les partenaires habilités de l'office notarial et ceux concourant à l'établissement de statistiques d'intérêt général. Conformément au chapitre V (section 2) de la loi n°78-17 «Informatique et Libertés» du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès aux données vous concernant, d'un droit d'opposition (hormis les cas où la réglementation ne permet pas l'exercice de ce droit), d'un droit de modification, de correction, de mise à jour et d'effacement des données auprès du secrétariat de l'office notarial qui vous communiquera toute information à cette fin.